



Ville de
Muret

**INSCRIPTION DANS UNE ÉCOLE PRIMAIRE PUBLIQUE
DE LA VILLE DE MURET
ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022**

**MODALITÉS INSCRIPTIONS SCOLAIRES
INFORMATIONS**

Dates des inscriptions scolaires : du 1^{er} mars 2021 au 1^{er} avril 2021

Dans le contexte sanitaire actuel, la ville de Muret continue de traiter les dossiers scolaires et plus particulièrement les inscriptions qui se font actuellement en ligne.

Vous avez donc la possibilité d'effectuer les démarches pour une première inscription en maternelle de votre (vos) enfant(s) ou pour une inscription suite à un changement d'école en renvoyant par mail le dossier d'inscription suivant à :

education.primaire@mairie-muret.fr

Ou de le déposer au service éducation à l'adresse suivante :

1 avenue de l'Europe – 31600 Muret

Nos services examineront vos dossiers et seront à même de revenir vers vous pour tout complément ou précision.

Dans tous les cas, l'information que vous nous donnerez pour l'inscription de votre enfant nous permettra de préparer au mieux la prochaine rentrée scolaire de 2021/2022.

Vous pouvez nous contacter aux numéros suivants :

05 61 51 90 84 / 05 61 51 90 99

Vous en remerciant par avance et restant à votre disposition.

Service Éducation.



Ville de
Muret

INSCRIPTION DANS UNE ÉCOLE PRIMAIRE PUBLIQUE DE LA VILLE DE MURET ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022

Les démarches d'inscription sont obligatoires dans les cas suivants :

- pour une 1ère inscription à l'école.
- pour un changement d'école.

Les inscriptions dans une école maternelle et une école élémentaire relèvent de la compétence du Maire.

Le choix des écoles est déterminé par la carte scolaire communale.

LES INSCRIPTIONS SE FONT EN DEUX ÉTAPES

ÉTAPE 1: demande d'inscription à la mairie

Le formulaire d'inscription (page 4) est à renvoyer complété et signé (format PDF ou JPG) avec toutes les pièces justificatives demandées (page 5) à l'adresse mail suivante :

education.primaire@mairie-muret.fr

Ou à déposer au service éducation situé au :

1 avenue de l'Europe – 31600 Muret.

A l'issue de l'inscription administrative, un certificat indiquant l'école où l'enfant est affecté, est envoyé par la mairie aux familles par mail. Ce document est ensuite à remettre au directeur de l'école lors d'un entretien d'admission.

ÉTAPE 2 : admission à l'école

Dès réception du certificat d'inscription, vous devez prendre rendez vous avec la direction de l'école afin de finaliser l'admission.

L'ACCUEIL PERISCOLAIRE, EXTRA SCOLAIRE ET L'ACCÈS A LA RESTAURATION SCOLAIRE

Les accueils périscolaires (A.L.A.E.), extra scolaire (C.L.S.H.) et le service de restauration scolaire sont assurés dans les écoles par le Muretain Agglo.

L'inscription s'effectue à l'aide du "dossier unique" du Muretain Agglo qui vous sera envoyé par courrier après inscription scolaire en Mairie. Ce dossier devra être retourné à l'Hôtel Communautaire - 8 avenue Vincent Auriol - 31600 MURET Pour toutes autres informations, merci de bien vouloir contacter le 05.34.46.30.30.



CAS PARTICULIER

DEMANDE DE DÉROGATION À LA CARTE SCOLAIRE

Si vous souhaitez inscrire votre enfant dans une école différente de celle relevant de votre secteur géographique vous devez obligatoirement remettre par courrier une demande de dérogation à la carte scolaire lors de l'envoi du dossier au service éducation (courrier simple et motivé à l'attention de Mr Le Maire).

Les dérogations constituent une exception au principe d'inscription de chaque enfant à l'école dont dépend son domicile. Aussi, votre demande doit être motivée et justifiée (raisons de santé, rapprochement de fratrie, difficulté d'organisation liée à l'exercice d'une activité professionnelle). Elle sera soumise à la commission de dérogation qui aura lieu courant mai 2021 dans la limite des places disponibles.

Pour les demandes de dérogations de communes extérieures, faire remplir par le Maire de votre commune de résidence le document page 7.

La réponse à votre demande de dérogation pour l'année scolaire 2021-2022 vous sera communiquée par courrier.



Ville de
Muret

FORMULAIRE DE DEMANDE D'INSCRIPTION SCOLAIRE

ANNÉE 2021/2022

Dates d'inscriptions : du au

A RETOURNER PAR MAIL education.primaire@mairie-muret.fr

Ou à déposer au Service éducation – 1 avenue de l'Europe - 31600 Muret -05 61 51 90 84 / 05 61 51 90 99

ENFANTS À INSCRIRE

Nom	
Prénoms	
Sexe	<input type="checkbox"/> Féminin <input type="checkbox"/> Masculin
Date de naissance	__ / __ / __
Adresse	
Code Postal	
Ville	

RESPONSABLE LÉGAL 1

Noms	
Prénoms	
Adresse <i>(si différente de l'enfant)</i>	
Code postal/ Ville	
N° de téléphone	
MAIL	

RESPONSABLE LÉGAL 2

Noms	
Prénoms	
Adresse <i>(si différente de l'enfant)</i>	
Code postal/ Ville	
N° de téléphone	
MAIL	

FRÈRES ET SOEURS

Nom	Prénoms	Date de naissance

Signatures :
Responsable 1

Responsable 2



LISTE DES PIÈCES À FOURNIR AVEC LE FORMULAIRE D'INSCRIPTION

- Formulaire de demande d'inscription (page 4)
- Livret de famille pages parents et enfant(s) ou copie intégrale de l'acte de naissance de l'enfant
- Pièce d'identité d'un des responsables légaux ; le cas échéant les conditions d'exercice de l'autorité parentale (jugement)
- Justificatif de domicile récent de moins de 3 mois, (attestation d'assurance du domicile, facture d'électricité ou de téléphone, quittance de loyer, contrat de location ou titre de propriété)
- Carnet de santé comportant les vaccinations obligatoires ou à défaut les certificats de vaccinations
- Pour les parents divorcés, joindre le jugement du tribunal (en entier)

Pour les enfants actuellement scolarisés dans une autre école joindre le certificat de radiation

Cas particulier pour les personnes hébergées

Présenter l'ensemble des documents suivants :

- Attestation d'hébergement sur l'honneur (page 6)
- Photocopie de la pièce d'identité d'un des responsables légaux
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Bail du logement



ATTESTATION D'HÉBERGEMENT SUR L'HONNEUR

Joindre impérativement un justificatif de moins de 3 mois.

Je soussigné(e) M. /Mme : _____

Atteste, sur l'honneur, héberger à mon domicile situé :

M. /Mme: _____

Et son/ses enfants: _____

Fait pour servir et valoir ce que de droit

Muret, le : ___/___/_____

Signature de l'hébergé :

Signature de l'hébergeant :

Article 441-7 du code pénal « Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000€ d'amende le fait :

1° D'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts,

2° De falsifier une attestation ou un certificat original sincère ;

3° De faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.

Les peines sont portées à 3 ans d'emprisonnement et à 45 000 € d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au trésor public ou patrimoine d'autrui ».



Ville de
Muret

**IMPRIME DE SCOLARISATION HORS COMMUNE DE RÉSIDENCE
ANNÉE SCOLAIRE 2021/2022
(À remplir pour les demandes de dérogations de communes extérieures)**

RENSEIGNEMENTS SUR L'ENFANT

Nom : _____

Prénoms : _____

RENSEIGNEMENTS RESPONSABLES

Nom et adresse du responsable légal

Téléphone du responsable légal

Mail du responsable légal

**MOTIF DE LA DEMANDE DE
SCOLARISATION A MURET**

La commune de résidence ne dispose pas de la capacité d'accueil

Les 2 parents exercent une activité professionnelle et la commune n'assure pas la restauration ou la garde

L'état de santé de l'enfant nécessite une hospitalisation fréquente ou des soins réguliers et prolongés sur Muret

Le frère ou la sœur est inscrit dans une école à Muret

Autres motifs (à préciser).

RENSEIGNEMENTS SUR LA SCOLARITÉ

École fréquentée durant l'année scolaire 2020/2021 : _____

Classe : _____

École souhaitée pour l'année scolaire 2021/2022 : _____

Classe : _____

ACCORD POUR SCOLARISATION À MURET

Je soussigné (é) _____ Maire de la Commune de _____

Donne un avis favorable à l'inscription à l'école _____

De l'enfant : _____ Né(e) le : _____

A _____ Domicilié à _____

Et m'engage à participer aux charges de fonctionnement des écoles publiques de Muret

Fait à, _____ Le ___/___/___

Le Maire,